



Commune d'HABARCO

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 1^{er} septembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Florent ACTHERGAL, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Muriel MOMEUX, Hélène LARDIER

Etaient absents excusés :

Christine CHABE ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE,
Laurent DUHAMEL ayant donné pouvoir à Delphine MARECHAL,
Laurent POUDROUX - Sébastien BEUGIN - Pierre HENRY - Pierre CHABE

M Paul DAVANNE est élu secrétaire.

SEANCE : 5 SEPTEMBRE 2023

I° DELIBERATIONS :

- **Adhésion du Syndicat Gy-Scarpe au Syndicat Mixte de Bois St Pierre pour la commune d'Hannescamps**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par Le Syndicat des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 8 juin 2023 demandant son adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre pour la commune d'Hannescamps à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Maire donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter cette adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre pour la commune d'Hannescamps à compter du 1^{er} janvier 2024

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

- **Rétrocession de concession de cimetière**

Considérant la demande de rétrocession présentée par Mme KUSMIEREK Geneviève, à Lyon, concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n°187

Concession perpétuelle de 3m superficiels
Accordée le 1^{er} avril 1989

Au montant réglé de trois cents francs soit 78.57€
(Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 300,00 Francs en 1989 est donc le même que celui de 78,57 Euros en 2023 – source Insee).

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme KUSMIEREK Geneviève, acquéreur d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal de HABARCQ, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture mais comportant un caveau, Mme KUSMIEREK Geneviève déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, avec une indemnisation au prorata du temps restant à courir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire seule située n° 187 sur le plan sera rétrocédée à la commune d'HABARCQ.
- Le caveau devant être retiré ou laissé gracieusement.

➤ **Diagnostic de l'église**

Monsieur le Maire rappelle que l'église nécessite un diagnostic afin d'identifier l'état de son bâti pour évaluer les travaux nécessaires puis monter les dossiers auprès de la DRAC.

Deux sociétés ont répondu à une demande de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Opte pour confier l'étude préalable à l'entreprise Re Aedifica
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires

➤ **Travaux de réfection douches au stade**

Monsieur le Maire explique que les douches du stade ont besoin d'être rénovées.

Après consultation des pièces produites et en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Opte pour confier les travaux à la société Anca Chauff
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires

II° INFORMATIONS

➤ **Information police spéciale du maire**

Monsieur le maire rappelle l'historique concernant le dossier de mise en péril au 2 rue du Four. Etant donné l'inachèvement de l'arrêté d'avril 2014 et la dégradation continue due au temps passé, un expert a été missionné par le Tribunal Administratif afin d'établir un état actualisé de la propriété.

Les propriétaires ont été informés et le retour de l'expertise leur sera transmise tout comme au conseil municipal.

➤ **Bilan de Ducasse**

Monsieur le Maire effectue un tour de table.

Les effectifs de participation semblent constants, seul bémol pour la brocante où la question est posée de la maintenir. Faible participation de la part des Habarcquois.

La question est également posée sur la date elle-même de la ducasse, la veille de la rentrée n'est peut-être pas opportune mais s'inscrit traditionnellement entre les manifestations de Montenescourt et Hermaville.

Pour le repas du samedi soir, il faudrait compléter avec une assiette de fromage tout en faisant attention à la répercussion économique. De plus un tarif enfant pourrait être proposé.

Une clarification est demandée sur la répartition des actions annuelles : Monsieur le Maire rappelle que les œufs de Pâques, la ducasse et le Noël des enfants font partie des incontournables de la commune. En contrepartie de l'aide apportée par l'Idéale à ces manifestations, elle gère la buvette et les bénévoles permettent de financer des activités comme des sorties à des parcs d'attraction, voyage... co-financé également par la subvention communale.

Une réunion élargie pourrait avoir lieu pour inciter le bénévolat communal et répondre aux éventuelles attentes.

Force est de constater que ceux sont souvent les mêmes bénévoles présents, Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un repas de remerciement est programmé à l'Escale.

Si le manque d'engagement public persiste, un appel à des personnes rémunérées pourrait avoir lieu pour assurer le bon déroulement des festivités.

➤ **Village en Scène**

Monsieur le Maire fait un point sur les animations proposées lors des Journées du Patrimoine.

La question de la buvette est posée. Après un tour de table, ceux sont les prestataires extérieurs (l'Arras'In et Origine restaurant) qui proposeront les boissons.

Pour ce qui est de la restauration, les tarifs seront prochainement communiqués.

➤ **Réflexion sur la prolifération des chats errants**

Etant donné le nombre important de chats errants dans la commune et les remarques des administrés à ce sujet, Monsieur le Maire a saisi l'avis de la DDPP, et en particulier le Service Santé, Protection Animale et Environnement, un retour de ce service est en attente.

➤ **Renouvellement du bureau de l'AFR**

Au sein du conseil c'est Monsieur Pierre Chabe qui est représentant pour l'AFR

III° DIVERS

- A ce jour, un seul nid de frelons a été détruit à la demande d'un riverain.
- Le Kangoo sera prochainement décoré aux couleurs Habarcquoises.
- Un rendez-vous en préfecture est pris début septembre pour traiter les dossiers en attente.

La séance est levée à 20h45

Nicolas CAPRON

